



**COMITE DEPARTEMENTAL d'ESCRIME
du PUY-DE-DÔME**



**ANIMATIONS ET ÉPREUVES DÉPARTEMENTALES DU CDE 63
M11 et M14 AUX TROIS ARMES
ANIMATIONS M07 et M09 AU FLEURET**

Le Dimanche 19 mars 2017

Complexe sportif de VOLVIC –

**29 route de Marsat
63530 VOLVIC**

Contact : Mme BEAUVIVRE - volvic.escrime@laposte.net

04.73.64.94.09

FORMULE :

- **Animation M7 :**
 - . Echauffement en commun dirigé par un stagiaire en formation départementale ou un éducateur du club d'accueil.
 - . Réalisation des ateliers et / ou de jeux encadrés.
 - . Remise des récompenses pour tous.

- **Animations M9 :** A titre d'expérience ; animation par équipe de deux ou trois "Approche de la compétition"
 - . Echauffement en commun.
 - . Rencontre à l'italienne par équipe. Durée des matches = 2 mn non effectives
 - . Assauts (pas d'éliminé). **Utilisation fleuret électrique lame 0 (tenue escrime réglementaire). Pas de classement.**
 - . Remise des récompenses pour tous.

- **Épreuves M11 et M14 :**
 - . Poule unique (en fonction du nombre de participants) par armes / par catégories et par sexe. Si moins de 8 escrimeurs dans l'une des catégories (garçons ou filles) poule unique garçons et filles ensemble.

HORAIRES :

Toutes armes M14 garçons et filles :	Appel 09 h 30 / Scratch 09 h 45 / Début 10 h 00
Toutes armes M11 garçons et filles :	Appel 11 h 00 / Scratch 11 h 15 / Début 11 h 30
Fleuret M9 garçons et filles :	Appel 12 h 30 / Scratch 12 h 45 / Début 13 h 00
Fleuret M7 garçons et filles :	Appel 14 h 00 / Scratch 14 h 15 / Début 14 h 30

ENGAGEMENTS : Les engagements seront à adresser à : jean-paul.herve@wanadoo.fr

avec copies à : thierry.martineau@rouchy.fr et volvic.escrime@laposte.net

avant le jeudi 16 mars 2017 à 23 h 59.

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de l'animation.

CDE 63 - C/CDOS – 15 bis, rue du Pré la Reine – 63000 – Clermont-Ferrand

☎ : 06.80.52.35.21 - ✉ : cde63p@escrime-ffe.fr



COMITE DEPARTEMENTAL d'ESCRIME du PUY-DE-DÔME



Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine animation départementale, compétition régionale et fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement au Comité Départemental d'Escrime du Puy-de-Dôme.

ARBITRAGE :

- Le 19 mars sera une journée de formation et d'évaluation des arbitres en formation départementale.
- Les clubs devront appliquer la règle d'un arbitre à partir de 4 escrimeurs engagés dans une catégorie et pour une arme (Exemple : une catégorie = M11 et M14 / une arme = Fleuret). Les arbitres en formation départementale sont à inscrire en priorité. Ils seront à disposition de l'organisation et seront indemnisés comme leurs homologues.
- **Passage du blason vert** : Le passage des blasons verts incombe au club. Au vu des sondages effectués lors de la JNA, une minorité des clubs, donc des enseignants, assure cette responsabilité. L'occasion est donnée aux jeunes **titulaires du blason bleu**, de pouvoir passer le blason vert. Une évaluation théorique sera organisée pendant l'échauffement des M9 et avant l'épreuve des M11 pour les M14. Elle sera suivie par une évaluation pratique lors des rencontres par équipes des M11 et des M9.
- Les inscriptions sont à transmettre en même temps que les engagements.

ENCADREMENT des M7 :

L'encadrement de ces catégories sera assuré par 1 encadrant du club pour 4 enfants durant le déroulement des ateliers ou épreuve. La présence de ces « animateurs accompagnant » devra être effective du passage à l'inscription jusqu'à la remise des récompenses.

INSCRIPTION :

M7, M9, M11 et M14 : 5,00 €

Licences : La licence de la saison en cours doit être validée par la F.F.E.

Récompenses : Tous les participants auront une récompense.

Directoire technique : Il sera formé sur place et tranchera sans appel les cas non prévus au présent règlement.

Il est composé : du responsable technique de l'organisation titulaire d'une qualification d'arbitre / d'un arbitre de la commission départementale d'arbitrage / d'un enseignant diplômé d'état titulaire d'un niveau d'arbitrage.

RAPPEL DU REGLEMENT SPORTIF CDE 63 (Suite à des dérives de la part d'enseignants lors des 2 premières journées des jeunes) :

*"Ce que nous devons rechercher dans ces rencontres « amicales », c'est l'épanouissement de l'enfant dans la rencontre avec les autres. Ce n'est pas un affrontement, bien que nous soyons dans un sport d'opposition, l'enfant doit acquérir progressivement **son autonomie** dans son sport. Cela passe par l'apprentissage des règles, du règlement, des codes de conduite dans l'activité, le tout sur fond de jeu. La rencontre n'est que l'application à grande échelle du match en club, et ne doit pas effrayer l'enfant mais plutôt, lui apparaître comme une récompense à son travail sérieux fournit pendant les cours d'escrime.*

La rencontre c'est l'apprentissage et la mise en situation de la vie en club et en collectivité."

C'est la raison pour laquelle, aucun conseil de la part de quiconque ne seront autorisé pendant le déroulement des matches et des rencontres dans l'aire dévolution. Cette dernière ne sera accessibles qu'aux arbitres et tireurs et exceptionnellement sur invitation de l'arbitre pour des problèmes de matériel.

L'engagement à cette épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

RESTAURATION :
Un buffet sera mis en place.

Contact le jour de l'épreuve Maître Noëlle RUDEL 06 87 08 92 25

Complexe sportif de Volvic
29 route de Marsat
63530 VOLVIC

